COMMUNE DE MIRABEAU
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 mars 2017

Le mercredi 29 mars 2017, en mairie de la Commune de Mirabeau, s'est réuni le Conseil municipal, sur convocation en date du 21 mars 2017.
Etaient présents : Monsieur Serge CAREL, Monsieur Albert NALIN, Monsieur Sébastien BOUGEROL, Monsieur Hugo DECROIX, Madame Corinne BOURRELY MIGLIORE, Monsieur Pierre TARDY, Monsieur Christian FLAMARION, Madame Mireille CHICHERIT, Monsieur Eric JULIEN
Absents : Madame Marie-France MAGAUD, Monsieur Georges FERRANDEZ, Madame Corinne ESPIC, Monsieur Eric COLLAVINI, Madame Véronique PELTIER
Pouvoirs :

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Madame Julia Pagnetti, porteuse de projet au sein du centre d'art de Digne les Bains, sur invitation de monsieur le maire, explique aux membres du conseil, le projet de création d'une résidence d'artistes annexe à celle, déjà existante, de Digne. Elle explique que suite à plusieurs contacts à l'initiative de M. le maire et visites du logement au-dessus de la salle communale, il apparaît que le village de Mirabeau ainsi que ce logement répondent aux critères de sélection pour l'implantation de ce projet.
Elle explique que la prise en charge des frais de l'artiste (Edf, eau..) relevant du fonctionnement sera faite par le centre d'art. Que ce dernier peut également financer à hauteur de 20%, les travaux de rénovation de l'appartement- local.
Monsieur le maire informe les Conseillers qu'il a rendez-vous, le 21 avril 2017, avec le département pour étudier les possibilités de financement relatif à ce projet.

Secrétaire de la séance : Sébastien BOUGEROL

Ordre du jour:
-Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 février 2017
-Vote des comptes administratifs 2016 : budget communal, budget eau et assainissement, budget CCAS
-Approbation des comptes de gestion
-Affectation du résultat : au budget communal 2017, au budget eau et assainissement 2017, au budget CCAS 2017
-Vote du taux des 3 taxes pour l'année 2017 (rectifié par M. le maire)
-Vote des tarifs eau et assainissement pour l'année 2017
-Vote des budgets primitifs : communal, eau et assainissement, CCAS
-Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et l'Agence de l'eau pour la station d'épuration
-Désignation d'un délégué CLECT (Commission Locale d'évaluation des charges transférées) Provence Alpes Agglomération
-Redevance occupation du domaine public par ERDF
-Questions diverses

Délibérations du conseil:
1 Compte administratif budget principal 2016
Le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte administratif du budget principal 2016 et le compte de gestion comme suit :
Compte Administratif

	dépenses	recettes	solde exercice 2016	002	001	1068	solde cumulé exercice 2016
SF	301 328,74 €	429 455,63 €	128 126,89 €				**128 126,89 €**
SI	209 552,89 €	91 626,03 €	- 117 926,86 €		61 054,89 €	116 461,12 €	**59 589,15 €**

Compte de gestion

section	Résultat 2015	résultat 2016	résultat clôture 2016
SF	116 461,12 €	128 126,89 €	**128 126,89 €**
SI	61 054,89 €	- 1 465,74 €	**59 589,15 €**

Après que le Maire se soit retiré, monsieur Albert NALIN, 1er adjoint, propose aux Conseillers municipaux de voter .
Vote: 8 voix pour

2 Compte administratif eau et assainissement 2016

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte administratif eau assainissement 2016 et le compte de gestion comme suit :

Compte Administratif

section	dépenses	recettes	solde exercice 2016	002	001	1068	solde exercice cumulé 2016
SF	45 357,14 €	86 827,22 €	41 470,08 €				**41 470,08 €**
SI	70 708,39 €	54 518,34 €	- 16 190,05 €		4 889,02 €	50 963,84 €	**39 662,81 €**

Compte de gestion

section	Résultat 2015	résultat 2016	résultat clôture 2016
SF	50 963,84 €	41 470,08 €	**41 470,08 €**
SI	4 889,02 €	34 773,79 €	**39 662,81 €**

Après que le Maire se soit retiré, Monsieur Albert NALIN, 1er adjoint, propose aux Conseillers municipaux de voter
Vote: 8 voix pour

3 Compte administratif CCAS 2016

Le Maire p**résente** aux membres du conseil municipal le compte administratif du budget CCAS 2016 et le compte de gestion comme suit :

Compte administratif

section	dépenses	recettes	solde exercice 2016	002	001	1068	solde exercice cumilé 2016
SF	484,66 €	2 246,14 €	1 761,48 €	2 325,58 €			**4 087,06 €**
SI					26,93 €		**26,93 €**

Compte de gestion

section	Résultat 2015	résultat 2016	résultat clôture 2016
SF	2 325,58 €	1 761,48 €	**4 087,06 €**
SI	26,93 €	- €	**26,93 €**

Après que le Maire se soit retiré, Monsieur Albert NALIN, 1er adjoint, propose aux Conseillers municipaux de voter
Vote: 8 voix pour

4 Affectation du résultat au budget communal 2017
Suite à la présentation du compte administratif, le Maire fait observer un excèdent de fonctionnement de **128 126.89€ .** Il propose de l'affecter dans sa totalité en section d'investissement au compte R 1068.
Vote: 9 voix pour

5 Affectation du résultat au budget eau et assainissement 2017
Suite à la présentation du compte administratif, le Maire fait observer un excèdent de fonctionnement de **41 470 .08€.** Il propose de l'affecter dans sa totalité en section d'investissement au compte R 1068.
Vote: 9 voix pour

6 Vote des 3 taxes pour l'année 2017
Le Maire explique aux membres du conseil les changements concernant les taux 2017. Il explique que dans le cadre de la mise en place de la loi NOTRE et du transfert de compétences, une partie de la taxe d'habitation est perçue désormais par la communauté d'Agglo Provence Alpes Agglomération. Il précise également que la commune ne perçoit plus de CFE.
Il propose les taux suivants:

- Taxe d'habitation 15.88%
- Taxe foncier bâti 23,11%
- Taxe foncier non bâti 76,54%

Vote: 9 voix pour

7 Tarifs eau et assainissement 2017
Les tarifs proposés pour l'année 2017 :

-Prix eau potable au m^3	[	**1.15 €**
- Prix assainissement au m^3	[	**0.85 €**
- Location compteur	[	**40.00 €**
-Participation financière des équipements d'eau potable	[	**900,00 €**
-Participation pour l'assainissement collectif	[	**1.800,00 €**

Vote: 9 voix pour

8 Budget principal communal 2017
Le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget principal communal 2017 :

Fonctionnement
Dépenses 375 245,18 €
Recettes 375 245,18 €

Investissement
Dépenses 397 032,31 €
Recettes 397 032,31 €

Vote: 9 voix pour

9 Budget eau et assainissement 2017

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget eau assainissement 2017 :

Fonctionnement

Dépenses 105 908,56 €

Recettes 105 908,56 €

Investissement

Dépenses 365 394,24 €

Recettes 365 394,24 €

Vote: 9 voix pour.

10 Budget CCAS 2017

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget C.C.A.S 2017 :

Fonctionnement

Dépenses 4 087,06 €

Recettes 4 087,06 €

Investissement

Dépenses 26,93 €

Recettes 26,93 €

Vote: 9 voix pour.

11 Demande de subvention au CD04 pour la création de la station d'épuration et du réseau de transfert

Le Maire présente aux membres du conseil municipal, l'estimatif proposé par le bureau d'études RX Ingénierie d'un montant de 523 875,00 € H.T pour la création de la station d'épuration et du réseau de transfert.

Il précise que ce montant peut être financé comme suit :

	MONTANT	TAUX
Total	523 875,00 €	**100 %**
Conseil départemental	104 775,00 €	**20 %**
Agence de l'eau	104 775,00 €	**20 %**
DETR 2017	157 162,50 €	**30 %**
Autofinancement	157 162,50 €	**30 %**

Vote: 9 voix pour.

12 Désignation d'un délégué CLECT

Le Maire explique que conformément aux termes de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, il est créé entre l'Etablissement de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT).

La CLECT est chargée d'une seule et unique mission : procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI.

Cette commission a été créée par le Conseil d'agglomération lors de sa séance du 15 février 2017. Elle est composée de 60 membres représentants l'ensemble des communes adhérentes selon la répartition suivante :

Digne-les-Bains 11 représentants

Château-Arnoux-St-Auban 3 représentants

Les Mées	2 représentants
Peyruis	2 représentants
Les autres communes	1 représentant

M. Serge Carel est désigné

Vote: 9 voix pour.

13 Montant de la redevance d'occupation du domaine public ERDF

Le Maire expose à l'Assemblée que le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de transport et de distribution d'électricité (RODP) pour l'année 2017 a été revalorisé par rapport à 2016, soit 200 € pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Le Conseil approuve le montant de 200€
Vote: 9 voix pour.

14 Questions diverses

Présentation du devis de l'entreprise PREFERO concernant la rambarde du pont de Barabine.
Compte tenu du montant présenté pour la réalisation et l'installation d'une rambarde, compte tenu du fait qu'il a été budgété la somme de 8 000€ pour cette opération, monsieur le maire propose de faire établir un nouveau devis pour 2 rambardes.

Monsieur le maire informe les Conseillers, que la rue nommée "traverse de l'église" au centre du village est composée d'une succession de parcelles relevant du domaine privé de la commune. Il explique qu'il convient de la faire borner en voie communale. Il présente donc à l'Assemblée le devis de M. Pianet géomètre expert.

Monsieur le maire informe les Conseillers que des entretiens sont prévus pour le jeudi 30 mars 2017 après-midi, concernant la gérance du bar-restaurant épicerie.

Monsieur le maire informe l'Assemblée qu'il va signer les devis de:

- SE3V pour la mise aux normes électrique de l'église
- Orange pour le raccordement du lotissement "la Cézarine"aux Grées.
- Pianet pour le bornage de la "traverse de l'église"

Les Conseillers demandent à ce que le SDE soit relancé concernant la reprise de l'enrobé au chemin du Prieuré, réalisé par l'entreprise SPIE dans le cadre des travaux de la Condamine.

Fin de séance: 22h 05.

Monsieur Serge CAREL

Monsieur Sébastien BOUGEROL

MAIRIE DE MIRABEAU (Alpes de Haute-Provence)